Avis public

Demande d'avis de conformité

District électoral de Chavigny

Conformément aux articles 137.10 et 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Trois-Rivières, de ce qui suit :

1. Lors de la séance que son Conseil a tenue le 7 novembre 2023, la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution nº C-2023-1167 autorisant un projet particulier impliquant les lots 5 426 238, 5 426 240, 5 426 242, 5 426 248 et 1 206 369 du cadastre du Québec situés en bordure de la rue de Sienne afin d'autoriser une habitation multifamiliale de quatre logements implantés côte à côte, comportant une piscine par logement ainsi qu'une case de stationnement en cour avant principale.

2. Toute personne habile à voter du territoire de la ville de Trois-Rivières peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce projet particulier accordé par la résolution nº C-2023-1167 au schéma d'aménagement de la Ville.

3. Cette demande doit être transmise dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à la :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, Aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 1-866-353-6767
Télécopieur : 418-644-4676

4. Si la Commission reçoit, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, elle donnera, dans les 60 jours qui suivent l'expiration de ce délai de 30 jours, son avis sur la conformité de ce projet particulier, autorisé par la résolution nº C-2023-1167 au schéma d'aménagement.

5. Si la Commission ne reçoit pas, d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la ville, une telle demande, le projet particulier ci-dessus mentionné accordé par la résolution nº C-2023-1167 sera réputée conforme au schéma d'aménagement à compter de l'expiration de ce délai de 30 jours.

Trois-Rivières, ce 15 novembre 2023.

Mᵉ Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière